

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1315

22 mai 2014

### SOMMAIRE

DesignU S.à r.l. ....	63075	Kiowatt S.A. ....	63080
Hebdo Press Finance ....	63081	Kirchbergsee 3 V V S.à r.l. ....	63088
HERR Fleischbearbeitungs S.à r.l. ....	63081	Kneiff Tower S.à r.l. ....	63077
Hôtelière Internationale Management S.à r.l. ....	63080	KreaMark ....	63077
Hôtelière Internationale Management S.à r.l. ....	63081	KST Holding S.A. ....	63106
HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A. ....	63076	Kumna ....	63078
IAB Financing S.à r.l. ....	63098	L-21 General Investments S.A. ....	63074
Immocrea S.A. ....	63075	Lannutti Finance & Services S.A. ....	63074
IM SA ....	63075	LCK Holdings S.A. ....	63074
Indonesia Energy (Luxembourg) S.à r.l. ..	63075	Lecorsier Finance S.A. ....	63074
Infine Consulting S.à r.l. ....	63075	Longo Maï Holding S.A. ....	63081
Infinity Investments S.A. ....	63076	LRP 1 S.à r.l. ....	63082
Infra-Invest ....	63076	Lumiconsult ....	63080
In - Octavo s.à r.l. ....	63078	Lumolux ....	63079
International A.C.P. S.A. ....	63080	LuxCo 82 S.à r.l. ....	63074
International Sponsoring Finance and Consulting S.A. - (I S F and C) ....	63078	McCoy Global Holding S.à r.l. ....	63116
Jacques Schneider-Artiste Photographe ....	63077	New Times S.A. ....	63119
Jacques Vert Holdings S.à r.l. ....	63077	N. Hypothek Lux S.à r.l. ....	63101
Jayefkay Holding S.A. ....	63076	Northland Resources S.A. ....	63112
Kamps Private Participation S.A. ....	63077	Op der Raëmerbrek 2014 Sà r.l. ....	63096
Kay Holdings Sàrl ....	63076	Pah West Europe S.à r.l. ....	63120
KBL European Private Bankers S.A. ....	63079	Parthus Finance SPF SA ....	63120
KBL European Private Bankers S.A. ....	63079	Richmond Park Capital Olympia Luxembourg ....	63120
Kebo International S.A. S.P.F. ....	63079	Samsalux S.A. ....	63081
		'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., SPF ....	63078

**LCK Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 139.012.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24/03/2014.  
Référence de publication: 2014042197/10.  
(140048975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Lecorsier Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 112.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Signature.  
Référence de publication: 2014042198/10.  
(140048903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**L-21 General Investments S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.070.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 102.400.

Le bilan du 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 mars 2014. Signature.  
Référence de publication: 2014042179/10.  
(140049061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**LuxCo 82 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 139.223.

*Rectificatif du dépôt L130206543 du 05/12/2013*

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 mars 2014.  
POUR COPIE CONFORME  
Référence de publication: 2014042189/12.  
(140048247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Lannutti Finance & Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 138.560.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
LANNUTTI FINANCE & SERVICES S.A.  
DE BERNARDI Alexis / DONATI Régis  
Administrateur / Administrateur  
Référence de publication: 2014042192/12.  
(140048958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Indonesia Energy (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.618.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014042142/10.

(140048762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Infine Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 15, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.553.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042143/10.

(140049021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**DesignU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 163.642.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68368 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042139/10.

(140048789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**IM SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 165.489.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.

19, rue de la Gare

L-3237 BETTEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014042140/13.

(140048806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Immocrea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.996.

Je vous informe de ma démission de mon mandat de commissaire aux comptes de la société Immocrea S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

ST KILDA S.A.

Référence de publication: 2014042127/11.

(140048237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Infra-Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.537.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68363 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042131/10.

(140049171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Infinity Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014042129/10.

(140048894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 14.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Mars 2014.

Signatures.

Référence de publication: 2014042123/10.

(140048527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Kay Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 153.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042160/9.

(140048506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Jayefkay Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.466.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 20 décembre 2013*

En date du 20 décembre 2013, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat de Monsieur Stefan JUSTINGER en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

JAYEFKAY HOLDING S.A

Référence de publication: 2014042154/15.

(140048871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Jacques Schneider-Artiste Photographe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 155.378.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2014042157/10.

(140049059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Kneiff Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 159.102.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014042161/10.

(140048797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**KreaMark, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 148.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014042162/10.

(140048489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Kamps Private Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 121.036.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014042164/11.

(140048486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Jacques Vert Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 558.964,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 160.489.

Par résolutions signées en date du 13 mars 2014, l'associé unique a décidé de nommer Laura Spitoni, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014042152/13.

(140049165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Kumna, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 85.140.

Les comptes au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014042163/11.

(140049170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

**International Sponsoring Finance and Consulting S.A. - (I S F and C), Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 64.577.

*Texte des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 18 mars 2014*

Transfert de siège au 39 rue Anatole France, L-1530 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Jean-François GUINOT

*Administrateur unique*

Référence de publication: 2014042149/13.

(140048808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

**In - Octavo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 230, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.475.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2014042141/13.

(140048548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

**'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 4.523.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mars 2014*

- FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes, avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est élu en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2014.

Certifié sincère et conforme

«SOMALUX» SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., SPF

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014042363/17.

(140048195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

**Kebo International S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 18.385.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014042170/10.

(140048476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**KBL European Private Bankers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

KBL European Private Bankers S.A.

Yves Stein / Yves Pitsaer

Groupe CEO / CFRO

Référence de publication: 2014042167/13.

(140049006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**KBL European Private Bankers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.395.

*Extrait de décision du conseil d'Administration - 27 février 2014*

Composition du Conseil d'administration - cooptation de M. Y. Stein

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat M Yves Stein, adresse privée: 20 rue de la Montagne, L-6136 Junglinster, en tant que nouvel administrateur à la place de M. Jacques Peters, et ce, pour le reste du mandat de ce dernier qui court jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014.

Certifié Sincère et conforme

Nicholas Harvey / Siegfried Marissens.

Administrateur / Secrétaire général

Référence de publication: 2014042166/15.

(140048753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Lumolux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.541.

EXTRAIT

Veillez noter que l'adresse de M. Ismael Beltran Ochando, Administrateur A de la société Lumolux S.A., a été modifié et est désormais la suivante:

Neveros 15,

18193 Monachil

Grenade

Espagne

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2014042186/16.

(140049109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Kiowatt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7795 Bissen, 6, Op der Poukewiss.

R.C.S. Luxembourg B 143.047.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014042173/10.

(140048882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**International A.C.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 18.110.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 mars 2014 à 11.30 heures à Luxembourg*

*Résolution:*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, les mandats de MM. Alaric de Murga, Jean-Claude Schmitz et Jan De Ridder en tant qu'administrateur pour un terme devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui examinera les comptes clôturés au 31/12/2014.

L'Assemblée décide de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes clôturés au 31/12/2014.

Pour Copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014042146/18.

(140048360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Hôtelière Internationale Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 137.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014042119/10.

(140048480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Lumiconsult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 67.993.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Lumiconsult Sàrl tenue au siège social de la société le 17 mars 2014 que:

- Est nommée en tant que gérant Madame THOMAS Sandrine, née le 25 novembre 1972 à Woippy (France), demeurant professionnellement au 15, rue Robert Schuman à L-4779 Pétange, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

*Pour Lumiconsult Sàrl*

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2014042205/16.

(140048642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---



**Hebdo Press Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 162.005.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014042117/10.

(140048493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

**HERR Fleischbearbeitungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 62.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042118/9.

(140048978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

**Hôtelière Internationale Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 137.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014042120/10.

(140048768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

**Longo Maï Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 53.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042204/9.

(140049002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

**Samsalux S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 39.000,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 141.005.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 février 2014*

L'associé unique décide de nommer comme commissaire aux comptes, avec effet immédiat, la société de droit luxembourgeois AP & Associés S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B172348, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

La mandat de commissaire aux comptes d'AP & Associés S.à r.l. débutera pour les comptes clôturés au 31 décembre 2013 et viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

*Pour la Société  
Un Mandataire*

Référence de publication: 2014042353/16.

(140048764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

**LRP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 185.366.

---

**STATUTES**

In the year two thousand fourteen, on the fourth of March.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

“Europa Real Estate IV S.à r.l.”, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172857,

here represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which is herewith established as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose. The Company may also hold a completed built real estate and or real estate in construction process, in Luxembourg or abroad, by direct or indirect means (through branches or subsidiaries).

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name “LRP 1 S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole partner or by an extraordinary general meeting of its partners as the case may be, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The subscribed capital is fixed at twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12'600.-) divided into twelve thousand six hundred (12'600) shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole partner or by decision of the partners' meeting, as the case may be, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole partner or by the general partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole partner or by the general partners' meeting, as the case may be.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

**Art. 19.** Subject to and in accordance with article eighteen, the board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

For the purposes of this article nineteen, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measure*

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2014.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Association having thus been established, "EUROPA REAL ESTATE IV S.à r.l.", prenamed, has subscribed for all the twelve thousand six hundred (12,600) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of at twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12'600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

#### *Resolutions of the sole partner*

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general partners' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - a) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - b) Mr Eric BIREN, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - b) Mrs Maud MARTIN, employee, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 3.- The sole partner authorizes the Board of Managers to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

#### A COMPARU:

«Europa Real Estate IV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172857,

ici représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société prénommée avec pouvoir de signature individuelle.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social. La Société peut également détenir des immeubles construits ou à construire au Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte (à travers succursales ou filiales).

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "LRP 1 S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'actionnaire unique ou par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, le cas échéant, délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents livres sterling (12.600,- GBP) divisé en douze mille six cents (12.600) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,-GBP) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.



**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 19.** En conformité avec l'article dix-huit, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

Pour les besoins de cet article dix-neuf, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, «EUROPA REAL ESTATE IV S.à r.l.», prénommé, a souscrit à la totalité des douze mille six cents (12.600) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille six cents livres sterling (12.600,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Attestation*

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

#### *Résolutions adoptées par l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

b) Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Madame Maud MARTIN, employée privée, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

3) L'associé unique autorise le Conseil de Gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 mars 2014. Relation: EAC/2014/3346. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014040878/343.

(140046846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

### **Kirchbergsee 3 V V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.404.

#### — STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the sixth of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

FORATIS Gründungs GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, with its registered office at Kurt-Schumacher-Strasse 18-20, D-53113 Bonn, Germany.

The incorporator is here represented by Liridon ELSHANI, residing professionally in L-1750, Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney given under private seal on February 2014.

The aforesaid power of attorney, being initialled "ne varietur" by the person who appeared and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities at the same time.

The incorporator, represented as stated above, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a limited liability company ("société à responsabilité limitée").

#### **Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** A private limited liability company ("société à responsabilité limitée") is hereby formed, governed by the present Articles of Incorporation and by current Luxembourg laws, especially the Law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on Commercial Companies, as amended.

**Art. 2.** The Company's name is "Kirchbergsee 3 V V S.à r.l."

#### **Art. 3.**

3.1 The object of the Company is the administration of the Company's own assets, the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

3.2 The Company may borrow and raise funds in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or to any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Affiliated Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Affiliated Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create securities over all or over some of its assets.



3.3 Furthermore, the Company may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, exhausting, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

3.6 The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not restrictive.

#### **Art. 4.**

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

4.2 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of managers.

4.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.5 In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The existence of the Company is not affected by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, under any circumstances, to require the attachment of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must refer to the financial statements and to the resolutions of the meetings for the exercise of their rights.

### **Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred EURO), divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.- (one EURO) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right as at the time of the passing of resolutions.

#### **Art. 10.**

10.1 The shares are freely transferable amongst the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarters of the Company capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise, reference is made to the provisions of Articles 189 and 190 of the Law on Commercial Companies.

10.2 The shares are indivisible with regard to the Company, which shall allow only one owner per share.

### **Management**

#### **Art. 11.**

11.1 The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of managers.

The manager(s) need not be shareholder(s). The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

11.2 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of these Articles have been complied with.

11.3 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of managers.

11.4 The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality, the Board of managers, by the joint signature of any two members of the Board of managers.

11.5 The manager, or in case of plurality of managers, the Board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several authorised representative(s).

11.6 The manager, or in case of plurality of managers, the Board of managers shall determine this representative's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his representative agency.

11.7 In case of plurality of managers, the validity of meetings and decision-makings of the Board of managers is subject to the presence of at least the majority of managers.

In this case, the resolutions of the Board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

11.8 The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

11.9 The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or to replace the first managers will be determined in the deed of appointment.

#### **Art. 12.**

12.1 No manager shall be personally liable in his function concerning the obligations validly established by him in the name of the Company; as a representative, he is only responsible for the execution of his mandate.

12.2 The Company shall indemnify any manager as well as his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent that the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the manager may be entitled.

#### **Art. 13.**

13.1 Resolutions of the manager shall be made in the meeting of the Board of managers.

13.2 Any manager may act for another manager as his proxy at any meeting of managers by appointment in writing or by telefax, cable, telegram or telex. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, formulated either in writing by circular letter, transmitted by ordinary mail, electronic mail, telefax or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### **Shareholders' resolutions**

**Art. 14.** Shareholders' resolutions shall be made at shareholder's meetings.

However, the holding of meetings is not compulsory as long as the total number of shareholders is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telefax.

#### **Art. 15.**

15.1 Resolutions are validly adopted when made by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, a second meeting shall be immediately convened by registered letters to the shareholders.

At this second meeting, resolutions shall be made by the majority of voting shareholders, regardless of the majority of capital represented.

However, resolutions related to an amendment of the Articles of Incorporation shall require a majority vote of shareholders representing three-quarters of the capital.

15.2 Every meeting shall be held in Luxembourg or such other places as the managers may from time to time determine.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the registered office of the Company.

**Art. 19.**

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

19.2 Every year, five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction shall no longer be compulsory when the statutory reserve amounts to one-tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced below said amount.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, by majority vote and in accordance with the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidator(s), natural or legal person(s), appointed by the general meeting of shareholders which will specify his/its/their powers and fix his/its/their remuneration.

When the liquidation of the Company is concluded, the assets of the Company will be distributed to the shareholders at the pro-rata relationship of their participation in the share capital of the Company.

### Applicable law

**Art. 21.** The laws mentioned above in Article one shall apply insofar as not otherwise regulated in these Articles of Incorporation.

### Transitory provisions

The first financial year shall begin today and shall end on December 31, 2014.

### Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed as follows and fully paid up in cash:

Shareholder:	Shares:
FORATIS Gründungs GmbH, prenamed . . . . .	12,500 (twelve thousand five hundred)
Total . . . . .	12,500 (twelve thousand five hundred)

Therefore, effective immediately, the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred EURO) is at the free disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

### General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the Meeting, passed the following resolutions:

1) The following individual is appointed as manager for an undetermined duration

- Frank Przygodda, manager, born on 28<sup>th</sup> of February 1968 in Bochum, Germany, with business address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Achim Bönninghaus, manager, born on 27<sup>th</sup> of February 1972 in Freiburg/Breisgau, Germany, with business address at Kurt-Schumacher-Str. 18-20, D-53113 Bonn, Germany;

In accordance with Article eleven of these Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that, on request of the person who appeared, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; in case of discrepancies between the English and the German text, the English version shall prevail.

In faith of which I, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person who appeared, said person who appeared signed, together with the Notary, the present original deed.

### Deutsche Übersetzung des Vorhergehenden Textes

Im Jahr zweitausendvierzehn am sechsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER mit Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

#### IST ERSCHIENEN:

FORATIS Gründungs GmbH, eine nach deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit eingetragenem Geschäftssitz in Kurt-Schumacher-Strasse 18-20, D-53113 Bonn, Deutschland.

Die Gründerin ist hier vertreten durch Herrn Liridon ELSHANI, Privatangestellter, geschäftsmässig in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo, aufgrund einer unter privatrechtlichem Siegel abgegebenen Vollmacht vom Februar 2014.

Besagte Vollmacht bleibt, nachdem sie „ne varietur“ von der erschienenen Person und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden und wird mit dieser zusammen bei den für die Eintragung zuständigen Behörden eingereicht.

Die Gründerin, vertreten wie oben angegeben, hat den unterzeichneten Notar beauftragt, die Gründungsurkunde einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) wie folgt aufzusetzen:

#### Firma - Sitz - Zweck - Dauer

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) errichtet, die dieser Gründungsurkunde und den derzeit in Luxemburg geltenden Gesetzen, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung, unterliegt.

**Art. 2.** Die Firma der Gesellschaft lautet „Kirchbergsee 3 V V S.à r.l.“

#### Art. 3.

3.1 Der Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung des eigenen Vermögens, die Übernahme von Beteiligungen, Anteilen und Anteilsscheinen in jeglicher Form in Luxemburg oder im Ausland sowie die Verwaltung dieser Beteiligungen, Anteile und Anteilsscheine. Die Gesellschaft kann insbesondere durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder in sonstiger Weise Aktien, Anteile und andere Genussscheine, Anleihen, Schuldverschreibungen, Einlagenzertifikate und andere Schuldtitel und ganz allgemein alle Wertpapiere und Finanzinstrumente erwerben, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonen gleich welcher Art begeben wurden.

3.2 Die Gesellschaft kann Mittel in jeglicher Form, außer über ein öffentliches Zeichnungsangebot, aufnehmen und beschaffen. Sie kann - ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung - Notes, Anleihen und Schuldverschreibungen sowie Schuldtitel und/oder Aktienwerte emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Schuldtiteln, an ihre Tochtergesellschaften oder an Unternehmen ausleihen, an denen sie unmittelbar oder mittelbar beteiligt ist, auch wenn diese Beteiligung nicht erheblich ist, oder an Gesellschaften, die direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft oder einer zur gleichen Gruppe wie die Gesellschaft gehörenden Konzerngesellschaft sind (nachfolgend als die „verbundenen Unternehmen“ bezeichnet). Sie kann des Weiteren Garantien gewähren und Sicherheiten zugunsten Dritter stellen, um deren Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer verbundenen Unternehmen zu besichern. Die Gesellschaft kann darüber hinaus ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten dafür schaffen.

3.3 Die Gesellschaft kann außerdem in den Erwerb und das Management eines Portfolios von Patenten und/oder sonstigen geistigen Schutzrechten gleich welcher Art oder Herkunft investieren.

3.4 Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle Methoden und Instrumente für ihre Investitionen zum Zwecke des effizienten Managements derselben einsetzen, darunter auch Methoden und Instrumente, mit denen die Gesellschaft gegen Kredit-, Währungs-, Zins- und andere Risiken abgesichert werden kann.

3.5 Die Gesellschaft kann wirtschaftliche und/oder finanzielle Geschäfte im Zusammenhang mit direkten oder indirekten Anlagen in bewegliches Vermögen und Immobilien abschließen, einschließlich, jedoch nicht beschränkt auf Erwerb, Eigentum, Anmietung, Vermietung, Leasing, Verleih, Teilung, Abschöpfung, Rückforderung, Entwicklung, Erschließung, Kultivierung, Erweiterung, Verkauf oder sonstige Veräußerung, Beleihung, Verpfändung oder Belastung in anderer Weise von beweglichem Vermögen oder Immobilien.

3.6 Die vorgenannte Beschreibung ist im weitesten Sinne zu verstehen und die vorstehende Aufzählung erhebt keinen Anspruch auf Vollständigkeit.

#### Art. 4.

4.1 Der eingetragene Geschäftssitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

4.2 Der eingetragene Sitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, die in der für eine Änderung der Satzung vorhergesehenen Weise beschließt, an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

4.3 Auf Beschluss der Geschäftsführer kann der eingetragene Sitz der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

4.4 Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland haben.

4.5 Sollte die Geschäftsführung feststellen, dass außerordentliche Entwicklungen politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art stattgefunden haben oder bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Geschäftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem eingetragenen Geschäftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen werden, kann der eingetragene Geschäftssitz bis zum vollständigen Ende dieser außerordentlichen Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Diese vorübergehenden Maßnahmen werden die Nationalität der Gesellschaft nicht beeinträchtigen. Sie bleibt trotz vorübergehender Verlegung des eingetragenen Geschäftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden ergriffen und allen interessierten Parteien durch die Geschäftsführung der Gesellschaft bekanntgegeben.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird auf unbefristete Dauer errichtet.

**Art. 6.** Die Existenz der Gesellschaft wird durch den Tod, die Aufhebung der bürgerlichen Rechte oder die Insolvenz eines der Gesellschafter nicht beeinträchtigt.

**Art. 7.** Die Gläubiger, Vertreter, rechtmäßigen Inhaber oder Erben der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen die Beschlagnahme von Vermögenswerten und Dokumenten der Gesellschaft verlangen oder in irgendeiner Weise in die Verwaltung der Gesellschaft eingreifen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Finanzberichte und die Beschlüsse der Versammlungen berufen.

### Kapital - Anteile

**Art. 8.** Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf 12.500,- EUR (zwölftausendfünfhundert Euro), aufgeteilt auf 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile von jeweils 1 EUR (einem Euro).

**Art. 9.** Jeder Anteil gewährt dieselben Stimmrechte zum Zeitpunkt der Beschlussfassung.

**Art. 10.**

10.1 Unter den Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar.

Die Anteile dürfen nicht „inter vivos“ an Nicht-Gesellschafter übertragen werden, es sei denn die Vertreter von wenigstens drei Vierteln des Gesellschaftskapitals haben einer solchen Übertragung in einer Generalversammlung zugestimmt.

Im Übrigen wird auf die Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes über Handelsgesellschaften verwiesen.

10.2 Die Anteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar; diese lässt je Anteil nur einen Inhaber zu.

### Geschäftsführung

**Art. 11.**

11.1 Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet. Wurden mehrere Geschäftsführer bestellt, bilden diese die „Geschäftsführung“.

Der/Die Geschäftsführer muss/müssen nicht Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer können zu jeder Zeit mit oder ohne Grund durch einen Beschluss des Gesellschafter/der Gesellschafter mit Stimmenmehrheit abberufen werden.

11.2 Im Umgang mit Dritten hat der/haben die Geschäftsführer alle Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Tätigkeiten durchzuführen, die im Einklang mit dem Gesellschaftszweck stehen, vorausgesetzt, dass die Bestimmungen dieser Gründungsurkunde beachtet werden.

11.3 Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Gründungsurkunde der Generalversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des alleinigen Geschäftsführers oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, der Geschäftsführung.

11.4 Die Gesellschaft ist durch Einzelunterschrift ihres alleinigen Geschäftsführers oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterschrift von jeweils zwei Mitgliedern der Geschäftsführung gebunden.

11.5 Der Geschäftsführer oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, die Geschäftsführung kann seine/ihre Befugnisse für besondere Aufgaben an einen oder mehrere bevollmächtigte Vertreter übertragen.

11.6 Der Geschäftsführer oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, die Geschäftsführung hat die Zuständigkeiten und Vergütung (falls zutreffend) dieses Vertreters festzulegen sowie die Dauer der Vertretung und alle sonstigen maßgeblichen Bedingungen seiner Vertretung.

11.7 Im Falle von mehreren Geschäftsführern werden die Sitzungen der Geschäftsführung nur gültig abgehalten und Beschlüsse nur wirksam gefasst, wenn mindestens die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend ist.

In diesem Fall werden die Beschlüsse der Geschäftsführung durch die Mehrzahl der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer verabschiedet.

11.8 Der Einsatz von Videokonferenzeinrichtungen und Telefonkonferenzen ist zulässig, vorausgesetzt jedes teilnehmende Mitglied der Geschäftsführung ist in der Lage, alle anderen teilnehmenden Mitglieder zu hören und von diesen gehört zu werden, gleich ob sie diese Technologie nutzen oder nicht, und jedes teilnehmende Mitglied der Geschäftsführung gilt als anwesend und ist dazu ermächtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

11.9 Die Befugnisse und Vergütung der Geschäftsführer, die möglicherweise zu einem späteren Zeitpunkt zusätzlich oder anstelle der ersten Geschäftsführer bestellt werden, werden in der Bestellsurkunde festgelegt.

#### **Art. 12.**

12.1 Kein Geschäftsführer ist im Rahmen seiner Funktion für die von ihm wirksam im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen persönlich haftbar; als Vertreter ist er lediglich für die Ausübung seines Mandats verantwortlich.

12.2 Die Gesellschaft stellt einen Geschäftsführer sowie dessen Erben, Testamentsvollstrecker und Vermögensverwalter von allen Ausgaben, Schäden, Aufwendungen und Kosten frei, die diesem in vertretbarem Maße in Verbindung mit einer Klage, einem Prozess oder Gerichtsverfahren entstanden sind, in welche er aufgrund der Tatsache verwickelt wurde, dass er ein Geschäftsführer der Gesellschaft ist oder war, oder auf Verlangen der Gesellschaft ein Geschäftsführer einer anderen Gesellschaft ist oder war, bei der die Gesellschaft Aktionär oder Gläubiger ist, und von der freigestellt zu werden er nicht berechtigt ist - außer in Verbindung mit Angelegenheiten, bei denen er zum Abschluss einer solchen Klage, eines solchen Prozesses oder Gerichtsverfahrens wegen grober Fahrlässigkeit oder groben Fehlverhaltens verurteilt wurde. Im Falle eines Vergleichs erfolgt die Entschädigung lediglich im Zusammenhang mit Angelegenheiten, die unter den Vergleich fallen, und nur sofern die Gesellschaft von ihren Rechtsbeiständen in Kenntnis gesetzt wird, dass die zu entschädigende Person keine derartige Pflichtverletzung begangen hat. Der vorliegende Anspruch auf Entschädigung schließt andere Rechte des Geschäftsführers nicht aus.

#### **Art. 13.**

13.1 Geschäftsführerbeschlüsse sind in der Sitzung der Geschäftsführung zu fassen.

13.2 Jeder Geschäftsführer kann in einer Sitzung der Geschäftsführung einen anderen Geschäftsführer durch schriftliche Ernennung oder Ernennung per Fax, Telegramm oder Telex vertreten.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern genehmigt und unterzeichnet werden, haben dieselbe Rechtswirkung wie die bei einer Sitzung der Geschäftsführung gefassten Beschlüsse.

In solchen Fällen erfolgt die Beschlussfassung oder Entscheidung ausdrücklich durch Formulierung entweder per Rundschreiben und Übertragung per Brief, elektronischer Post oder Telefax oder per Telefon, Telekonferenz oder andere Telekommunikationsmittel.

### **Beschlüsse der Gesellschafter**

**Art. 14.** Gesellschafterbeschlüsse werden auf der Gesellschafterversammlung getroffen.

Das Abhalten von Versammlungen ist jedoch nicht vorgeschrieben, solange es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter gibt.

In diesem Fall kann die Geschäftsführung beschließen, dass jeder Gesellschafter den vollständigen Text jedes zu fassenden Beschlusses oder jeder zu treffenden Entscheidung erhält; die Übermittlung erfolgt per Post, EMail oder Telefax.

#### **Art. 15.**

15.1 Beschlüsse werden rechtswirksam mit den Stimmen der Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, gefasst.

Wird dieses Quorum bei der ersten Versammlung nicht erreicht, ist mittels Einschreiben an die Gesellschafter unverzüglich eine zweite Versammlung einzuberufen.

Auf dieser zweiten Versammlung werden Beschlüsse durch die Mehrheit der stimmberechtigten Gesellschafter, unabhängig von der Mehrheit des vertretenen Kapitals, gefasst.

Beschlüsse über die Änderung der Gründungsurkunde bedürfen jedoch einer Stimmenmehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten.

15.2 Jede Versammlung findet in Luxemburg oder an einem Ort, den die Geschäftsführer jeweils bestimmen können, statt.

### **Geschäftsjahr-Bilanz**

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

**Art. 17.** Die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr zum 31.

Dezember eine Bilanz, die eine Aufzeichnung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft umfasst und zusammen mit einem Anhang vorgelegt wird, der eine Zusammenfassung sämtlicher Verpflichtungen und Schulden des Geschäftsführers/der Geschäftsführer gegenüber der Gesellschaft enthält.

Gleichzeitig wird die Geschäftsführung eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellen, die der Generalversammlung der Gesellschafter zusammen mit der Bilanz vorgelegt wird.

**Art. 18.** Jeder Gesellschafter kann das Inventar, die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung am eingetragenen Geschäftssitz der Gesellschaft einsehen.



**Art. 19.**

19.1 Der Guthabensaldo der Gewinn- und Verlustrechnung, nach Abzug der Ausgaben, Kosten, Abschreibungen, Aufwendungen und Rückstellungen, stellt den Nettogewinn der Gesellschaft dar.

19.2 Fünf Prozent des Nettogewinns werden jedes Jahr der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Dieser Abzug ist nicht mehr zwingend erforderlich, wenn die gesetzliche Rücklage ein Zehntel des gezeichneten Kapitals der Gesellschaft erreicht hat, muss jedoch wieder aufgenommen werden, bis die Rücklage vollständig wiederhergestellt ist, falls sie zu irgendeinem Zeitpunkt, gleich aus welchem Grund, unter den genannten Betrag gesenkt wurde.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Die Gesellschafter können jedoch, mit der Mehrheit der Stimmen und in Einklang mit den geltenden Gesetzen, beschließen, dass der Gewinn nach Abzug der Rücklagen entweder vorgetragen oder einer außerordentlichen Rücklage zugeführt wird.

**Auflösung - Liquidation**

**Art. 20.** Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, vorgenommen, der/die von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt wird/werden, die dessen/deren Befugnisse festlegt und dessen/deren Entlohnung bestimmt.

Nach Abschluss der Liquidation der Gesellschaft wird das Vermögen der Gesellschaft an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Beteiligung am Kapital der Gesellschaft aufgeteilt.

**Anwendbares Recht**

**Art. 21.** Es gelten die in Artikel eins aufgeführten gesetzlichen Bestimmungen, sofern in dieser Satzung nichts Abweichendes bestimmt ist.

*Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2014.

*Zeichnung - Zahlung*

Alle 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile, die das Kapital bilden, wurden wie folgt gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt:

Gesellschafter:	Anteile:
FORATIS Gründungs GmbH, vorgenannt . . . . .	12.500 (zwölftausendfünfhundert)
Total . . . . .	12,500 (zwölftausendfünfhundert)

Der Betrag von 12.500,- EUR (zwölftausendfünfhundert Euro) steht der Gesellschaft daher mit sofortiger Wirkung zur freien Verfügung, was dem Notar ordnungsgemäß nachgewiesen wurde.

*Kostenschätzung*

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Aufwendungen gleich welcher Art, die von der Gesellschaft in Verbindung mit ihrer Gründung zu tragen sind oder dieser belastet werden, wurden auf rund eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,-) geschätzt.

*Generalversammlung*

Unmittelbar nach der Gründung der Gesellschaft hat die oben bezeichnete Person, die die Gesamtheit des gezeichneten Kapitals vertritt und die der Versammlung übertragenen Befugnisse ausübt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die folgende Person wird auf unbestimmte Dauer zum Geschäftsführer bestellt:

- Frank Przygodda, Geschäftsführer, geboren am 28. Februar 1968 in Bochum, Deutschland, geschäftsansässig 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg;

- Achim Bönninghaus, Geschäftsführer, geboren am 27. Februar 1972 in Freiburg/Breisgau, Deutschland, geschäftsansässig Kurt-Schumacher-Str. 18-20, D-53113 Bonn, Germany.

In Einklang mit Artikel elf dieser Gründungsurkunde ist die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern gebunden.

2) Die Gesellschaft wird ihren eingetragenen Geschäftssitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg haben.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Person die vorliegende Gründungsurkunde in englischer Sprache verfasst wurde und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

Zur Beurkundung dessen wurde diese Urkunde von mir als unterzeichnetem Notar in Luxemburg-Stadt am eingangs angegebenen Datum unterzeichnet und gesiegelt.

Nachdem der erschienenen Person die Urkunde vorgelesen wurde, hat die erschienene Person die vorliegende Originalurkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: LAC/2014/11817. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040847/421.

(140047358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

### **Op der Raëmerbrek 2014 Sà r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6601 Wasserbillig, 65, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.372.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le douze mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Nuno Luis DA NOBREGA VIDOEDO, gérant de société, à Vila Real (Portugal), le 28 avril 1973, demeurant à L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare

2.- Monsieur Cyrille René SETOCA MUACHO, gérant de société, né à Dudelange (Luxembourg), le 15 novembre 1971, demeurant à L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare, et

3.- Monsieur Stéphane DEJONGHE, gérant de société, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 13 avril 1981, demeurant à L-3333 Hellange, 36, route de Bettembourg

ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "OP DER RAËMERBREK 2014 S.à r.l."

La Société peut faire le Commerce sous l'enseigne commerciale «Op der Raëmerbréck»

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Mertert/Wasserbillig.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

#### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par quatre-vingt-dix (90) parts sociales de cent quarante euros (140,- EUR) chacune.



Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### Titre V. - Dispositions Générales

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

##### *Libération de parts sociales*

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

1.- Nuno Luis DA NOBREGA VIDOEDO, préqualifié, trente parts sociales . . . . .	30
2.- Cyrille René SETOCA MUACHO, préqualifié, trente parts sociales . . . . .	30
3.- Stéphane DEJONGHE, préqualifié, trente parts sociales . . . . .	30
Total: quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	90

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

##### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-6601 Wasserbillig, 65, Grand-Rue.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nuno Luis DA NOBREGA VIDOEDO, gérant de société, à Vila Real (Portugal), le 28 avril 1973, demeurant à L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare

- Monsieur Cyrille René SETOCA MUACHO, gérant de société, né à Dudelange (Luxembourg), le 15 novembre 1971, demeurant à L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare, et

- Monsieur Stéphane DEJONGHE, gérant de société, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 13 avril 1981, demeurant à L-3333 Hellange, 36, route de Bettembourg

3.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mars 2014. Relation GRE/2014/1082. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014040976/134.

(140046912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

#### **IAB Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.470.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.628.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) IAB Financing II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 151.124; and

2) Glaspin Consultants Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus, with its registered office at 17 Gr. Xenopoulou str., Limassol, Cyprus, registration number 266217.

Both parties are here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given under private seal on February 11<sup>th</sup>, 2014 and March 4<sup>th</sup>, 2014.

Which powers of attorney, after being signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated here above (the Shareholders), have requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "IAB FINANCING S.à r.l." (the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 139.628 has been incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 18<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated July 16<sup>th</sup>, 2008 under number 1749. The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on May 21<sup>st</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, dated August 3<sup>rd</sup>, 2010 under number 1581.

- That the share capital of the Company amounts to EUR 7,000,000 (seven million euro), represented by 6,300,000 (six million three hundred thousand) class A shares and 700,000 (seven hundred thousand) class B shares, with a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

- That the Shareholders representing the entire share capital of the Company, declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and to have waived all convening notices. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda of the meeting:

#### *Agenda*

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,530,000 (one million five hundred and thirty thousand euro) to be distributed to the Shareholders and subsequent cancellation of 1,377,000 (one million three hundred and seventy-seven thousand) class A shares held by IAB Financing II S.à r.l and 153,000 (one hundred and fifty-three thousand) class B shares held by Glaspin Consultants Limited each having a nominal value of EUR 1 (one euro); and

2. Amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association to reflect the above item.

The meeting thus requested the undersigned notary to record the following resolutions adopted unanimously by the Shareholders represented:

#### *First resolution*

The Shareholders decide to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 1,530,000 (one million five hundred and thirty thousand euro) from its current amount of EUR 7,000,000 (seven million euro) down to EUR 5,470,000 (five million four hundred and seventy thousand euro) by the cancellation of 1,377,000 (one million three hundred and seventy-seven thousand) class A shares held by IAB Financing II S.à r.l. and 153,000 (one hundred and fifty-three thousand) class B shares held by Glaspin Consultants Limited, each having a nominal value of EUR 1 (one euro).

As a consequence of the decision to decrease the share capital of the Company, each of the Shareholders shall be entitled to receive part of the total amount of EUR 1,530,000 (one million five hundred and thirty thousand euro) corresponding to the par value of the cancelled shares previously held by each of them, as follows:

- EUR 1,377,000 (one million three hundred and seventy-seven thousand euro) in favour of IAB Financing II S.à r.l.; and

- EUR 153,000 (one hundred and fifty-three thousand euro) in favour of Glaspin Consultants Limited.

As a result of the cancellation of class A and class B shares, the share capital of the Company shall be held as follows:

1) IAB Financing II S.à r.l.: 4,923,000 (four million nine hundred and twenty-three thousand) class A shares; and

2) Glaspin Consultants Limited: 547,000 (five hundred and forty-seven thousand) class B shares.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Shareholders decide to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. (first paragraph).** The share capital is set at EUR 5,470,000 (five million four hundred and seventy thousand euro) represented by 4,923,000 (four millions nine hundred and twenty-three thousand) class A shares and 547,000 (five hundred forty-seven thousand) class B shares, with a nominal value of EUR 1 (one euro) each.”

63100

### Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,600 (one thousand six hundred euro).

### Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Shareholders and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Shareholders signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### ONT COMPARU:

1) IAB FINANCING II S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.124; et

2) Glaspin Consultants Limited, une société de droit chypriote, établie et ayant son siège social au 17 Gr. Xenopoulou Street, 3106 Limassol, Chypre, enregistrée au Cyprus Registrar of Companies sous le numéro 266217.

Toutes deux représentées par Madame Corinne PETIT, employée, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé les 11 février et le 4 mars 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme mentionnées ci-dessus (les Associés), ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Que la présente société à responsabilité limitée «AB FINANCING S.à r.l.» (la Société), établie et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 139.628, a été constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1749 en date du 16 juillet 2008. Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1581 en date du 3 août 2010.

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 7.000.000,-(sept millions d'euros), représenté par 6.300.000 (six millions trois cent mille) parts sociales de classe A et 700.000 (sept cent mille) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

- Que les Associés représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclarent avoir été informés en avance de l'ordre de jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'agenda suivant:

### Agenda

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.530.000,- (un million cinq cent trente mille euros) à distribuer aux Associés et annulation consécutive de 1.377.000 (un million trois cent soixante-dix-sept mille) parts sociales de classe A détenues par IAB Financing II S.à r.l. et 153.000 (cent cinquante-trois mille) parts sociales de classe B détenues par Glaspin Consultants Limited, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune; et

2. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter le point ci-dessus.

L'assemblée requiert ainsi le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes adoptées unanimement par les Associés représentés:

### Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.530.000,- (un million cinq cent trente mille euros) de son montant actuel de EUR 7.000.000,- (sept millions d'euros) à EUR 5.470.000,- (cinq millions quatre cent soixante-dix mille euros) par l'annulation de 1.377.000 (un million trois cent soixante-dix-sept mille) parts sociales de classe A détenues par IAB Financing II S.à r.l. et 153.000 (cent cinquante-trois mille) parts sociales de classe B détenues par Glaspin Consultants Limited, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En conséquence de la décision de diminuer le capital social de la Société, chacun des Associés est autorisé à recevoir une partie du montant total de EUR 1.530.000,- (un million cinq cent trente mille euros) correspondant à la valeur nominale des actions annulées précédemment détenues par chacun d'eux, dans les proportions suivantes:

- EUR 1.377.000,- (un million trois cent soixante-dix-sept mille euros) en faveur de IAB Financing II S.à r.l.; et
- EUR 153.000,- (cent cinquante-trois mille euros) en faveur de Glaspin Consultants Limited.

Suite à l'annulation des parts sociales de classe A et de classe B, le capital social de la Société est détenu comme suit:

- 1) IAB Financing II S.à r.l.: 4.923.000 (quatre millions neuf cent vingt-trois mille) parts sociales de classe A; et
- 2) Glaspin Consultants Limited: 547.000 (cinq cent quarante-sept mille) parts sociales de classe B.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution prise ci-dessus, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui devra désormais être lu de la façon suivante:

« **Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à EUR 5.470.000,- (cinq millions quatre cent soixante-dix mille euros) représenté par 4.923.000 (quatre millions neuf cent vingt-trois mille) parts sociales de classe A et 547.000 (cinq cent quarante-sept mille) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de EUR 1.600,- (mille six cents euros).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des Associés, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Associés, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mars 2014. LAC/2014/11821. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040815/149.

(140046797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

### **N. Hypothek Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.847.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- TCS II REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006014, and having its registered office at in Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I. (the "Shareholder 1");

- TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006028, and having its registered office at in Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I. (the "Shareholder 2"); and

- apollo management Dornach GmbH & Co. KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft), established under German law, registered with the commercial registry at the Lower Court (Amtsgericht) of Frankfurt am Main under number HRA 47472, with its registered office at Grüneburgweg 2, 60322 Frankfurt am Main (the "Shareholder 3", together with the Shareholder 1 and the Shareholder 2 being collectively referred to hereafter as the "Shareholders");

all hereby represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been initialled “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the sole shareholders of N. Hypothek Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 174847 and with a share capital of EUR 30,000, incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary public established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 690 dated 21 March 2013 (the “Company”). The articles of association of the Company have been last amended by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, prenamed, on 11 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1421 dated 15 June 2013.

II.- That the 3,000,000 (three million) shares, each having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent), representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda the Shareholders expressly state having been duly informed about beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;
  2. Amendment of the object of the Company;
  3. Subsequent amendment of the article 2 of the articles association of the Company in order to reflect such action;
- and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been unanimously taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to amend the object of the Company so as to read as follows:

"The object of the Company is the investment through any means whatsoever, the acquisition, the holding and the disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates or deposits and other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/ or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.



The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending or similar transaction. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical, financial or other operations, and any transactions with respect to real estate or movable property, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes."

*Third resolution:*

Further to resolutions 2. above, it is resolved to amend the article 2 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 2. Object.** The object of the Company is the investment through any means whatsoever, the acquisition, the holding and the disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates or deposits and other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/ or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending or similar transaction. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical, financial or other operations, and any transactions with respect to real estate or movable property, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le onzième jour de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- TCS II REO (Offshore) LLC, une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3006014, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, AI - The Valley, B.W.I. (l' "Associé 1");

- TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3006028, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, AI - The Valley, B.W.I.(l'"Associé 2"); et

- apollo management Dornach GmbH & Co. KG, une société en commandite régie par les lois d'Allemagne, immatriculée auprès du "Amtsgericht" de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRA 47472, ayant son siège social sis au Grüneburgweg 2, 60322 Francfort-sur-le-Main (l'"Associé 3", ensemble avec l'Associé 1 et l'Associé 2 étant collectivement désignés par la suite comme les "Associés").

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été paraphées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les seuls associés de N. Hypothek Lux S.à r.l. , une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174847, et avec un capital social de 30.000 EUR (trente mille Euros) constituée par acte pris par Maître Martine Schaeffer, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 690 en date du 21 mars 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte passé par Maître Martine Schaeffer, prénommé, le 11 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1421 en date du 15 juin 2013.

II.- Les 3.000.000 (trois millions) de parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de l'objet social de la Société;
3. Modification subséquente d de l'article 2 des statuts de la Société afin de tenir compte de cette résolution; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution:*

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée, les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition des Associés pendant une période suffisante a pour leur permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé de modifier l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"L'objet de la Société est l'investissement de quelque manière que ce soit, l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de billets à ordre, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses actifs.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.



La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de billets à ordre, et de certificats de créance ou toute sorte de titre de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute société ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements y compris sans limitation pour des dépôts de marge et/ou activités de ventes à découvert ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi nantir, transférer ou grever de sûretés ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, et prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut conclure, signer et délivrer et effectuer des échanges de créances, des options de contrats à terme, des contrats à livrer et d'autres instruments dérivés, de rachat, de prêt de titres ou d'opérations semblables. La Société peut d'une manière générale employer toutes techniques et instruments liés à l'un de ses investissements à des fins de gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'autres risques.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique, financière ou autre, et toute transaction liées à des biens immobiliers ou mobiliers, liées directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet."

*Troisième résolution:*

Suite à la résolution 2 ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

" **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'investissement de quelque manière que ce soit, l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de billets à ordre, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses actifs.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de billets à ordre, et de certificats de créance ou toute sorte de titre de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute société ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements y compris sans limitation pour des dépôts de marge et/ou activités de ventes à découvert ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi nantir, transférer ou grever de sûretés ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, et prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut conclure, signer et délivrer et effectuer des échanges de créances, des options de contrats à terme, des contrats à livrer et d'autres instruments dérivés, de rachat, de prêt de titres ou d'opérations semblables. La Société peut d'une manière générale employer toutes techniques et instruments liés à l'un de ses investissements à des fins de gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'autres risques.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique, financière ou autre, et toute transaction liées à des biens immobiliers ou mobiliers, liées directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet."

#### *Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 février 2014. Relation: EAC/2014/2428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014040938/263.

(140046990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

### **KST Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 185.370.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme "VBC S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté (Grand-Duché du Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174540,

dûment représentée par son administrateur unique Mademoiselle Celia Maria ALMEIDA CERDEIRA, administratrice de société, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

### **I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "KST HOLDING S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société a également pour objet la conception, le développement, la réalisation, la location, la licence, la cession, la publication, la commercialisation, les échanges, les partenariats, le référencement et la communication de tout ou partie de programmes, logiciels et applications informatiques ou assimilées, ayant vocation à être exploitées sur des appareils fixes ou mobiles (y inclus les téléphones, ordinateurs, tablettes ou tout appareil portable), ainsi que la réalisation de

prestations et travaux intellectuels, de consulting, de conseils afférents directement ou indirectement à la propriété industrielle, intellectuelle ou assimilée.

La Société peut réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

La Société pourra acquiescer par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférents aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquiescer par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** La Société a un capital émis de TRENTE ET UN MILLE TROIS EUROS (31.003,- EUR), divisé en TRENTE ET UN MILLE TROIS (31.003) actions avec une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mardi du mois de mars à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;

f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;

g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;

h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et

i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul." L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.



## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille trois (31.003) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique. Toutes les actions ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE TROIS EUROS (31.003,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Assemblée générale des actionnaires Décisions prises par l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
  - a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
  - b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; et
  - c) La société anonyme "CAPITAL OPPORTUNITY S.A.", établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149718.
4. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, pré-qualifié, est nommé représentant permanent de l'administratrice mentionnée ci-avant sous c).
5. La société anonyme "Revisora S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145505, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, Monsieur Daniel GALHANO, pré-qualifié, est nommé comme président du conseil d'administration.
7. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2014. LAC/2014/11663. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040854/315.

(140046892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Northland Resources S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.150.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of February,

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Northland Resources S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 151.150 (the "Company"), pursuant to resolutions of the board of directors of the Company respectively dated 13 and 27 January 2014.

An excerpt of the minutes of said resolutions, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state its declarations as follows:

1) The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 20 December 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Pursuant to article 5.1 of the updated articles of association of the Company as of 20 December 2013, the Company's subscribed share capital is set at four hundred and seventeen thousand two hundred and twenty-three Canadian Dollars fifty-three cents (CAD 417,223.53) represented by forty-one million seven hundred and twenty-two thousand three hundred and fifty-three (41,722,353) shares, without nominal value, all subscribed and fully paid-up.

3) Pursuant to article 5.1 and 5.3 of the articles of association of the Company, the authorised capital is set at five million nine hundred thirty-nine thousand six hundred eighty-four Canadian Dollars and sixty-four cents (CAD 5,939,684.64) and the board of directors of the Company is authorized to act as follows:

" 5.3. the Board is authorized, for a period of five (5) years from 31 July, 2013, to:

(i) increase the current issued share capital of the Company in one or several times up to the amount of the current authorized share capital of the Company solely on the terms as set forth in article 5.1 hereof, through the issuance of new shares having the same rights as the existing shares;

(ii) to issue in one or more issuances within the authorized share capital:

(a) warrants (being warrants issued to the original holders thereof in their capacity as holders of first lien bonds issued by Northland Resources AB (publ.)) which entitle their holder to subscribe for new shares having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of nine hundred sixty thousand six hundred eighty-seven Canadian Dollars sixty-three cents (CAD 960,687.63);

(b) convertible bonds which entitle their holder to subscribe for new shares having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of seven hundred eighty-four thousand five hundred and five Canadian Dollars eleven cents (CAD 784,505.11);

(c) new shares (or warrants giving the right to subscribe new shares and new shares arising on exercise of such warrants) (being shares and/or warrants to be issued only to (or at the discretion of) the holders from time to time of warrants referred to under article 5.3(ii)(a) above or to (or at the direction of) the holders from time to time of convertible bonds referred to under article 5.3(ii)(b) above, upon the occurrence of an adjustment event (or analogous matter) applicable to such instruments under their terms), such new shares having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of four million Canadian Dollars (CAD 4,000,000);

(d) new shares (warrants or stock options which entitle their holder to subscribe for new shares and new shares arising on exercise of such subscription rights) having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair comptable) of eighty-seven thousand nine hundred ninety-one Canadian Dollars ninety cents (CAD 87,991.90); and

(e) new shares to be offered to the shareholders (and their transferees and successors in title) who were shareholders at the extraordinary general meeting of the Company which resolved upon the adoption of this article 5.3 in its current form, having the same rights as the existing shares and representing a maximum aggregate accounting par value (pair

comptable) of one hundred and six thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 106,500), provided however that the subscription price per share of such new shares may not be lesser than the conversion price per share to be paid by the holders of all second lien bonds issued by the Company (if any) at the relevant time in accordance with the terms of such bonds.

(iii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of any new shares, warrants, convertible bonds or stock options issued pursuant to this article 5.3 and determine the persons authorized to subscribe to the new shares, warrants, convertible bonds or stock options subject to the terms of any agreement or terms sheet (if any) made between the Company, Northland Resources AB (publ.), the holders of first lien bonds issued by Northland Resources AB (publ.) and / or the holders of second lien bonds issued by Northland Resources AB (publ.) or the Company (and for the avoidance of doubt the only persons whom the Board may authorise to subscribe new shares arising on exercise of conversion or subscription rights arising in respect of warrants, convertible bonds or stock options issued pursuant to articles 5.3(ii)(a), (b), (c) or (d) are the holders at that time (or as directed by them) of the relevant warrants, convertible bonds and/or stock options); and

(iv) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly."

4) In accordance with article 5.3 of the articles of association of the Company, during a period ending five (5) years from 31 July 2013, the board of director is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the board of directors is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

5) By resolutions adopted on 13 January 2014, the board of directors of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and seventy-five thousand eight hundred and eighty-two Canadian Dollars four cents (CAD 175,882.04) from its current amount of four hundred and seventeen thousand two hundred and twenty-three Canadian Dollars fifty-three cents (CAD 417,223.53) up to a total amount of five hundred and ninety-three thousand one hundred and five Canadian Dollars fifty-seven cents (CAD 593,105.57) through the issuance of seventeen million five hundred and eighty-eight thousand two hundred and four (17,588,204) shares, without nominal value (the "New Shares 1") and resolved to suppress any preferential subscription right of the existing shareholders of the Company with respect to the issue of such New Shares.

6) By resolutions adopted on 27 January 2014, the board of directors of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of one thousand two hundred and forty-seven Canadian Dollars sixty-three cents (CAD 1,247.63) from its current amount of five hundred and ninety-three thousand one hundred and five Canadian Dollars fifty-seven cents (CAD 593,105.57) up to a total amount of five hundred and ninety-four thousand three hundred and fifty-three Canadian Dollars twenty cents (CAD 594,353.20) through the issuance of one hundred and twenty-four thousand seven hundred and sixty-three (124,763) shares, without nominal value (the "New Shares 2" together with the New Shares 1, the "New Shares") and resolved to suppress any preferential subscription right of the existing shareholders of the Company with respect to the issue of such New Shares.

7) All the New Shares 1 have been fully paid up by the conversion of bonds in accordance with a second amendment and restatement bond agreement originally dated 19<sup>th</sup> December 2012 and as amended and restated on 7<sup>th</sup> June 2013. Converting notices have been validly completed and executed by the subscribers.

All the New Shares 2 have been fully paid up in cash of one thousand two hundred and forty-seven Canadian Dollars sixty-three cents (CAD 1,247.63) is at the disposal of the Company, as justified to the undersigned notary.

8) As a consequence of the aforementioned increases of share capital through the issuance of the New Shares, article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and now read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at five hundred and ninety-four thousand three hundred and fifty-three Canadian Dollars twenty cents (CAD 594,353.20) represented by fifty-nine million four hundred and thirty-five thousand three hundred and twenty (59,435,320) shares, without nominal value, all subscribed and fully paid-up".

#### *Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six février,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Northland Resources S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.150 (la «Société») selon des décision du conseil d'administration en date du 13 et 27 janvier 2014.

Un extrait du procès-verbal des dites résolutions, après avoir été paraphé «ne varietur» par la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 20 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Conformément à l'article 5.1 des statuts coordonnés de la Société en date du 20 décembre 2013, le capital social souscrit de la Société est actuellement de quatre cent dix-sept mille deux cent vingt-trois dollars canadiens et cinquante-trois cents (CAD 417.223,53) représenté par quarante-et-un millions sept cent vingt-deux mille trois cent cinquante-trois (41.722.353) actions, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

3) Conformément à l'article 5.1 et 5.3 des statuts coordonnés de la Société, le capital social autorisé de la Société est actuellement fixé à cinq millions neuf cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-quatre dollars canadiens et soixante-quatre cents (CAD 5.939.684,64) et le conseil d'administration de la Société est autorisé à agir tel que suit:

« 5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter du 31 juillet 2013, à:

(i) augmenter le capital social émis existant en une ou plusieurs fois, à hauteur du montant du capital social autorisé de la Société uniquement sur base des termes prévus par l'article 5.1, par l'émission de nouvelles actions ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) émettre en une ou plusieurs fois dans la limite du capital social autorisé:

a. des warrants (étant des warrants émis aux porteurs originels en leur capacité de porteurs d'obligations de premier rang émises par Northland Resources AB (publ.) qui donnent droit à leurs porteurs de souscrire à de nouvelles actions et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de neuf cent soixante mille six cent quatre-vingt-sept dollars canadiens et soixante-trois cents (960.687,63);

b. des obligations convertibles qui donnent droit à leurs porteurs de souscrire à de nouvelles actions ayant les mêmes droits que les actions existantes et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinq dollars canadiens et onze cents (CAD 784.505,11);

c. de nouvelles actions (ou warrants donnant droit à souscrire de nouvelles actions et de nouvelles actions résultant de l'exercice de tel warrants) (étant des actions et/ou des warrants devant être émis seulement aux (ou à la discrétion de) détenteurs de warrants tels que prévus à l'article 5.3(ii)(a) ci-dessus ou aux (ou sur instruction de) détenteurs d'obligations convertibles tels que prévus à l'article 5.3(ii)(b) ci-dessus, lors de la réalisation d'un évènement d'ajustement (ou tout autre évènement analogue) applicable à de tels instruments conformément à leurs termes), de telles nouvelles actions ayant les mêmes droits que les actions existantes et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de quatre millions de dollars canadiens (CAD 4.000.000);

d. de nouvelles actions (warrants ou stock options qui donnent droit à leurs porteurs de souscrire à de nouvelles actions et de nouvelles actions résultant de l'exercice de tels droits de souscription) ayant les mêmes droits que les actions existantes et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 87.991,90); et

e. de nouvelles actions destinées à être offertes aux actionnaires (et leurs cessionnaires et successeurs en droit) qui étaient actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui décida de l'adoption de cet article 5.3 dans sa forme actuelle, ayant les mêmes droits que les actions existantes et représentant une valeur comptable maximale (pair comptable) de cent six mille cinq cent dollars canadiens (CAD 106.500), pourvu, cependant, que le prix de souscription par action pour de telles nouvelles actions ne soit pas inférieur au prix de conversion par action devant être payé par les

porteurs de toutes les obligations de second rang émises par la Société (le cas échéant) au moment opportun conformément aux termes de telles obligations;

(iii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions, warrants, obligations convertibles ou stock-options émis en vertu de cet article 5.3, et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions, warrants, obligations convertibles ou stock-options sous réserve des modalités de tout accord ou terms sheet (le cas échéant) conclue entre la Société, Northland Resources AB (publ.), les porteurs d'obligations de premier rang émises par Northland Resources AB (publ.) et/ou les porteurs d'obligations de second rang émises par Northland Resources (publ.) ou la Société (et pour éviter toute ambiguïté, les seules personnes que le Conseil peut autoriser à souscrire de nouvelles actions provenant de l'exercice des droits de conversion ou de souscription des warrants, obligations convertibles ou stock-options émis en vertu des articles 5.3(ii)(a), (b), (c) ou (d) sont les porteurs à ce moment-là (ou comme instruit par eux) desdits warrants, obligations convertibles et/ou stock-options); et

(iv) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.»

4) Conformément à l'article 5.3 des statuts coordonnés de la Société, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir du 31 juillet 2013 décidant de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le conseil d'administration pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le conseil d'administration réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le conseil d'administration pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le conseil d'administration, le présent article sera modifié en conséquence.

5) Conformément aux résolutions en date du 13 janvier 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-deux dollars canadiens et quatre cents (CAD 175.882,04) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent dix-sept mille deux cent vingt-trois dollars canadiens et cinquante-trois cents (CAD 417.223,53) à cinq cent quatre-vingt-treize mille cent cinq dollars canadiens et cinquante-sept cents (CAD 593.105,57) par l'émission de dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre (17.588.204) actions, sans valeur nominale (les "Nouvelles Actions") et a décidé de supprimer tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants sous réserve de l'émission des Nouvelles Actions.

6) Conformément aux résolutions en date du 27 janvier 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille deux cent quarante-sept dollars canadiens et soixante-trois cents (CAD 1.247,63) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-treize mille cent cinq dollars canadiens et cinquante-sept cents (CAD 593.105,57) à cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent cinquante-trois dollars canadiens et vingt cents (CAD 594.353,20) par l'émission de cent vingt-quatre mille sept cent soixante-trois (124.763) actions, sans valeur nominale (les "Nouvelles Actions") et a décidé de supprimer tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants sous réserve de l'émission des Nouvelles Actions.

7) Les Nouvelles Actions 1 ont été entièrement libérées par la conversion d'obligations suivant les dispositions de l'article 13 de la deuxième convention obligatoire en date du 19 décembre 2013 et modifiée et coordonnée en date du 07 juin 2013. Des notifications de conversion ont été valablement signées et délivrées par les souscripteurs.

Les Nouvelles Actions 2 ont été entièrement libérées par les souscripteurs, soit un montant total de mille deux cent quarante-sept dollars canadiens et soixante-trois cents (CAD 1.247,63) est à la disposition de la Société, tel que justifié au présent notaire.

8) A la suite des augmentations de capital social de la Société ainsi réalisées, l'article 5.1 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent cinquante-trois dollars canadiens et vingt cents (CAD 594.353,20) représenté par cinquante-neuf millions quatre cent trente-cinq mille trois cent vingt (59.435.320) actions, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).



Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kindler, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: EAC/2014/2280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014040945/236.

(140046837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**McCoy Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 181.876.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteen day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

McCoy Corporation, a corporation organized and existing under the laws of Canada, having its principal place of business at Suite 301, 9618 - 42 Avenue, Edmonton, Alberta, T6E 5Y4, Canada and registered with the Registrar of Corporations of Alberta under file number 686124 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Charline Bouvier, jurist, with professional address at 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the proxy holder and the authorized representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of McCoy Global Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 181.876, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 21 October 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 21 January 2014 number 187 page 8951 (the "Company").

The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

II.- That the 20,000 (twenty thousand) ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each and the 10,000 (ten thousand) class A mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Amendment of the definition of the fixed dividend on mandatory redeemable preferred shares in order to include a percentage equal to 0.5% (zero point five percent) of the nominal value of each class of mandatory redeemable preferred shares and the share premium attached thereto;

3. Subsequent amendment of article 22 fifth paragraph of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:



*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting. The Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to amend the definition of the fixed dividend on mandatory redeemable preferred shares in order to include a percentage equal to 0.5% (zero point five percent) of the nominal value of each class of mandatory redeemable preferred shares and the share premium attached thereto.

*Third resolution:*

It is resolved to amend article 22 fifth paragraph of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 22.** [...] MRPS gives right to a preferred dividend for each financial year composed of (i) a fixed dividend equal to 0.5% (zero point five percent) of the nominal value of each Class of MRPS and the Share Premium attached thereto, if any, on the basis of a financial year of 365 days computed according to the actual days elapsed (the "Fixed Dividend") and (ii) a variable dividend being the sum of the net (i.e., after deduction of expenses) income deriving from the Underlying Asset at the end of the relevant financial year or in case of interim dividend at the time of the interim dividend distribution as provided for in Article 23, less the Fixed Dividend and any appropriate arms length remuneration fixed by the general meeting of shareholder(s) (the "Variable Dividend"), together with the Fixed Dividend (the "Preferred Dividend"). [...]"

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le treizième jour de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

McCoy Corporation, une société organisée et existante selon les lois du Canada, ayant son principal établissement sis au Suite 301, 9618 - 42 Avenue, Edmonton, Alberta, T6E 5Y4, Canada, et enregistrée auprès du Registrar of Corporations of Alberta sous le numéro de dossier 686124 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Madame Charline Bouvier, juriste, avec adresse professionnelle au 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de McCoy Global Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 30.000 USD (trente mille Dollars américains) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.876, constituée par acte pris par le notaire soussigné le 21 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 187 en date du 21 janvier 2014 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II.- Les 20.000 (vingt mille) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune et les 10.000 (dix mille) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées

de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de la définition du dividende fixe sur les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables afin d'inclure un pourcentage égal à 0,5 % (zéro virgule cinq pourcent) de la valeur nominale de chaque classe de parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables et de la prime d'émission attachée;
3. Modification subséquente de l'article 22 cinquième paragraphe des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée. L'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition l'Associé Unique pendant une période suffisante lui permettant un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé de modifier la définition du dividende fixe sur les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables afin d'inclure un pourcentage égal à 0,5 % (zéro virgule cinq pourcent) de la valeur nominale de chaque classe de parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables et de la prime d'émission attachée.

*Troisième résolution:*

Il est décidé de modifier l'article 22 cinquième paragraphe des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 22.** [...] Une PPOR donne droit à un dividende préférentiel pour chaque année sociale composé (i) d'un dividende fixe égal à 0,5 % (zéro virgule cinq pourcent) de la valeur nominale de chaque Classe de PPOR et de la Prime d'Emission attachée, le cas échéant, sur la base d'un exercice social de 365 jours calculé en fonction des jours effectivement écoulés (le "Dividende Fixe") et (ii) d'un dividende variable correspondant à la somme des revenus nets (après déduction des frais) provenant de l'Actif Sous-Jacent à la fin de l'exercice social concerné ou en cas de dividende intérimaire au moment de la distribution du dividende intérimaire comme prévu à l'Article 23, diminué du Dividende Fixe et toutes rémunérations normales appropriées fixées par l'assemblée générale de(s) l'associé(s) (le "Dividende Variable"), ensemble avec le Dividende Fixe (le "Dividende Préférentiel"). [...]"

Aucune autre modification n'est faite à cette article.

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Bouvier, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 février 2014. Relation: EAC/2014/2670. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014040900/144.

(140046984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**New Times S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 71.300.

L'an deux mille quatorze

Le cinq février.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEW TIMES S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 71.300,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 août 1999, publié au Mémorial C numéro 829 du 08 novembre 1999, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 02 octobre 2013, publié au Mémorial C numéro 3203 du 17 décembre 2013.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent mille (200.000) ACTIONS sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: EAC/2014/2255. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014040954/60.

(140046738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

---

**Pah West Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.653.

—  
EXTRAIT

Suite au transfert de siège social de la Société en date du 10 octobre 2013, il convient de modifier l'adresse professionnelle du gérant, Mr Yannick BRIOT du 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il convient aussi de modifier l'adresse professionnelle du gérant Mr Jérôme MYCHALOWYCH du 150, East 42<sup>nd</sup> Street, Bâtiment 5, 100 17 New York, Etats-Unis d'Amérique au 100 Campus Drive, Florham Park, New Jersey 07932, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041671/16.

(140047977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**Parthus Finance SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 182.000.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 20 mars 2014*

Démission d'un administrateur:

- Monsieur Yvon HELL

Nomination d'un nouvel administrateur avec effet immédiat:

- Monsieur Paul AGNES

Né le 25 août 1941 à Ettelbruck

Demeurant professionnellement au 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire prévue en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041673/16.

(140048072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**Richmond Park Capital Olympia Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.560,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.781.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 19 mars 2014*

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 19 mars 2014 que Mr Sergio Heuer, né le 18 avril 1965 à Milan (Italie), domicilié 1, rue des Genêts, MC-98000 Monaco a été nommé gérant A de la Société avec effet au 19 mars 2014, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Werner Grub, gérant A démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

*Pour Richmond Park Capital Olympia Luxembourg, S.A R.L.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014041702/16.

(140047928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---